

Paris, le 12 janvier 2018

Consultation publique du 30 novembre 2017 n°2017-017 relative aux niveaux de dotation au titre du fonds de péréquation de l'électricité (FPE) pour EDF SEI au titre des années 2018 à 2021, ainsi qu'au cadre de régulation associé

Et

Consultation publique du 30 novembre 2017 n°2017-018 relative au projet de déploiement des compteurs évolués d'EDF SEI

Les concertations lancées par la Commission de Régulation de l'Énergie mentionnées en objet portant sur les zones non interconnectées appellent, de la part d'Enerplan, les remarques suivantes :

Enerplan souligne que le déploiement massif de solutions solaires en ZNI est le seul à même de répondre aux enjeux climatiques de décarbonation du mix électrique insulaire, qui est néfaste sur les plans climatiques (CO₂), sanitaires (particules) et financiers en raison d'une importation totale de la ressource directement imputée à la solidarité nationale. Un soutien affirmé à ce développement est donc nécessaire. Les zones non interconnectées doivent ainsi bénéficier, pour le raccordement au réseau des installations solaires des particuliers, des mêmes conditions de simplicité et tarifaires que celles prévalant en métropole, à commencer par un compteur évolué permettant un raccordement de l'installation de production simple et peu onéreux.

L'autoconsommation est un segment de croissance majeur pour le marché photovoltaïque. L'autoconsommation collective est un axe d'innovation technologique particulièrement important, y compris pour EDF, notamment à travers sa filiale EDF ENR. Le cadre juridique national en vigueur prévoit que les participants d'une opération d'autoconsommation collective doivent être situés derrière un même poste de transformation de moyenne en basse tension (article L.315-2 du code de l'énergie). Or, tous les acteurs ne sont pas égaux devant cette contrainte. En effet, dans les ZNI, seul EDF SEI dispose de la cartographie des postes HTA/BT, ce qui constitue un avantage concurrentiel déloyal au détriment des maîtres d'œuvre et bureaux d'études techniques, qui n'ont pas la visibilité nécessaire pour étudier la faisabilité des projets. Il conviendrait donc de mettre ces données en open data.

Membre actif :



Office franco-allemand pour la transition énergétique
Deutsch-französisches Büro für die Energiewende



www.enerplan.asso.fr

La trajectoire des dépenses et des programmes de R&D prévus par EDF SEI pour la période 2018-2021 inclut un « volet préparation de l'avenir ». Il est important que la mobilité électrique soit bien identifiée comme une « thématique en rupture » justifiant qu'y soit consacrée une partie du budget prévu sur ce volet (1,1 M€ par an). La possibilité de consommer sa propre électricité hors de son domicile, pour recharger sa voiture électrique, est un cas métier de l'autoconsommation collective qui revêt un sens particulier dans des ZNI où seul le recours à l'électricité solaire peut rendre le bilan carbone du véhicule électrique positif. Toute la filière française impliquée devrait pouvoir bénéficier indirectement des financements publics alloués à EDF SEI à ce titre.

La CRE analyse que le déploiement du compteur évolué va créer une économie de CSPE de près de 500 M€ en ZNI. La montée en puissance de l'autoconsommation devrait contribuer à diminuer le surcoût de la production électrique réseau en ZNI et le coût du dispositif d'obligation d'achat financés par le mécanisme national de péréquation tarifaire. Considérant ainsi les vertus de l'autoconsommation, il serait cohérent de mobiliser une partie de la charge de CSPE évitée pour financer des projets de ce type.

La spécificité des réseaux électriques en ZNI nécessite le développement de stockage stationnaire, qui augmentera le taux d'autoconsommation mais pourra aussi rendre le système électrique insulaire plus résilient avec de l'effacement pilotable en pointe de consommation sur le réseau. EDF SEI devrait en outre prévoir d'expérimenter les services réseaux que peuvent rendre ce type d'installation.